



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un **projet de résolution numéro 027-2020-01-21** en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2004-51.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

QUE lors d'une séance régulière tenue le 21 janvier 2020, le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté un projet de résolution autorisant un PPCMOI en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 qui consiste à l'ajout d'usages admissibles à l'intérieur du bâtiment sis au 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458 (ancienne école des Arbrisseaux);

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le **11 février 2020, à 19h00**, à la salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin, située au 6747, route Louis-S.-St-Laurent, à Compton. Au cours de cette assemblée, Monsieur Bernard Vanasse, maire de la municipalité, expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de résolution peut être consulté au bureau municipal, situé au 6745 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton de 8 h 30 à 16 h les lundi, mercredi et jeudi, le mardi de 8 h 30 à 17h30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ce projet contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le lot concerné est le lot no 3 432 458 dans la zone achurée tel qu'illustré sur le croquis ci-joint;

DONNÉ À COMPTON, ce 30^{ième} jour de janvier 2020

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier

